



RÈGLEMENTS SAISON EXTÉRIEURE

GÉNÉRAL

1. Pour être admissibles aux inscriptions à la saison extérieure, les joueuses doivent être âgées de 19 ans et plus en date du 1er juin.
2. Chaque équipe compte 11 joueuses sur le terrain, incluant la gardienne de but.
3. S'il n'y a pas de gardienne de but, les joueuses d'une équipe doivent choisir entre elles qui jouera dans les buts.
4. Une partie compte deux (2) demies de quarante (40) minutes et une mi-temps de 5 minutes.
5. Les parties doivent débuter à l'heure indiquée. Chaque équipe doit compter au moins neuf (9) joueuses pour qu'une partie puisse débuter.
6. L'arbitre attendra quinze (15) minutes pour avoir neuf (9) joueuses sur le terrain. Après ce délai, s'il manque encore des joueuses pour compléter une équipe, cette équipe en question perdra par défaut par un pointage de 3-0.
7. Si une partie est retardée, peu importe la raison, celle-ci se terminera à l'heure prévue.
8. Les joueuses doivent aviser leur capitaine ou assistante capitaine si elles ne peuvent pas jouer ou si elles pensent arriver en retard. Si une joueuse est en retard, elle peut jouer à condition qu'elle arrive avant le début de la deuxième demie.
9. Si une joueuse manque 3 parties sans aviser son capitaine, elle sera remplacée.
10. Il n'y aura aucun remboursement 10 jours après le début de la saison. Les frais de ARS Lac St-Louis ne sont pas remboursables et 10 \$ de frais administratifs seront facturés.
11. Si une joueuse se retire officiellement pour quelque raison que ce soit (blessure, santé, grossesse, conflit professionnel, etc.) pendant la saison extérieure, elle doit le faire par écrit.
12. Si la joueuse se retire plus d'une semaine (2 matchs de la saison régulière) avant le début de la ronde éliminatoire, le Comité d'évaluation essayera de trouver une remplaçante appropriée pour cette équipe pour le reste de la saison. Si la joueuse se retire moins d'une semaine (2 matchs de la saison régulière) avant le début de la ronde éliminatoire ou pendant la ronde éliminatoire, aucune remplaçante ne sera assignée à cette équipe.
13. Si les membres d'une équipe désirent avoir un entraîneur et veulent nommer un individu en particulier pour cette tâche, la décision devra être prise lors d'un vote (secret) d'équipe, auquel participeront tous les membres de cette équipe. Une majorité favorable de 80 % sera requise pour signifier l'approbation de l'équipe.
14. Un membre du Comité exécutif de la PWSL qui est aussi capitaine d'une équipe doit s'abstenir de voter sur les questions sur lesquelles l'équipe doit se prononcer lorsqu'elle agit à titre de membre du Comité exécutif.

RÈGLES DU JEU

15. Les règlements de la FIFA s'appliquent à moins d'indication contraire. Les décisions des arbitres sont finales.
(www.fifa.com)

CHANGEMENTS

- L'arbitre doit être avisé avant tout changement sur le terrain.
- La gardienne peut changer de place avec n'importe quelle joueuse, mais l'arbitre doit d'abord être avisé de ce changement. Les changements doivent être faits alors que le match est arrêté.

GARDIENNE

- Un coup franc indirect sera accordé à l'équipe adverse si la gardienne :
 - Touche le ballon avec ses mains après une passe arrière intentionnelle d'une co-équipière
 - Touche le ballon avec ses mains après l'avoir directement reçu d'une touche de la part d'une co-équipière
 - Prend plus de six secondes pour remettre le ballon en jeu
 - Retarde le match inutilement
- Une joueuse commet une faute si elle :
 - Empêche délibérément une gardienne de remettre le ballon en jeu
 - Essaye de donner un coup de pied sur le ballon alors que la gardienne tente de le remettre en jeu

TOUCHES

- Il y a rentrée de touche lorsque le ballon en entier sort du terrain, par terre ou dans les airs

- La touche doit être prise à l'endroit où le ballon a franchi la ligne, par une joueuse de l'équipe contre qui joue la joueuse ayant touché le ballon en dernier
- Le ballon peut être remis en jeu dans n'importe quelle direction, pourvu que la joueuse faisant la touche :
 - fasse face au terrain
 - ait une partie de chaque pied sur la ligne de touche ou sur le sol à l'extérieur de la ligne de touche
 - utilise ses deux mains
 - lance le ballon à partir de l'arrière de la tête
- Si la touche n'est pas faite correctement, l'arbitre accordera la touche à l'équipe adverse.
- Un but ne peut être compté sur une touche sans qu'une autre joueuse n'ait touché le ballon.

COUP DE PIED DE RÉPARATION

- Il y a coup de pied de réparation lorsque le ballon en entier franchit la ligne de but (excluant entre les poteaux du but) par terre ou dans les airs, lorsque le ballon est joué en dernier par une joueuse de l'équipe qui attaque.
- Le ballon est ensuite joué par les joueuses de l'équipe qui défend n'importe où dans la surface de but.
- Les joueuses de l'équipe adverse doivent demeurer à l'extérieur de la surface de réparation jusqu'à ce que le ballon sorte de la surface de réparation. Si le ballon n'est pas tiré à l'extérieur de la surface de réparation, le coup de pied est repris.

COUP DE PIED DE COIN

- Il y a coup de pied de coin lorsque le ballon en entier franchit la ligne de but (excluant entre les poteaux du but) par terre ou dans les airs, lorsque la dernière joueuse à l'avoir touché fait partie de l'équipe qui défend.
- Le coup de pied est ensuite pris par une joueuse de l'équipe qui attaque à l'endroit où se situe le drapeau de coin le plus près.
- Les joueuses de l'équipe adverse doivent se tenir à au moins 10 verges du ballon jusqu'à ce qu'il soit remis en jeu

HORS JEU

- Une joueuse est hors jeu lorsqu'elle est plus près de la ligne de but adverse que le ballon et l'avant-dernière joueuse de l'équipe adverse.
- Une joueuse n'est pas hors jeu lorsqu'elle est dans sa moitié de terrain.

SÉCURITÉ & ESPRIT SPORTIF

16. Les jambettes (« slide tackles ») sont strictement défendues.
17. Si la gardienne de but contrôle le ballon avec ses deux mains, le ballon devient hors-jeu. Si une joueuse essaie de botter le ballon à ce moment, elle recevra un carton jaune pour jeu dangereux.
18. Le Comité disciplinaire se réserve le droit d'étudier toute conduite antisportive. La joueuse concernée devra respecter sa décision.

RÉSERVISTES

19. Les capitaines seront responsables des réservistes. Une joueuse réserviste peut être appelée, peu importe le nombre de joueuses dans l'équipe. Une joueuse réserviste peut remplacer une joueuse (absente) si elle a la même cote ou une cote inférieure. Durant les séries, aucune joueuse ne pourra être remplacée par une réserviste.
20. Le capitaine d'une équipe doit avertir le capitaine de l'équipe adverse de ses remplacements avant le début de la partie.
21. Les capitaines ne peuvent réservé une réserviste pour plus de deux parties à la fois.

UNIFORME

22. Les souliers à crampons et les protège-tibias sont obligatoires. Les orthèses doivent être entièrement recouvertes afin d'éviter les blessures.
23. Les joueuses doivent porter un short foncé et toutes les joueuses d'une même équipe doivent porter des bas de la même couleur. Pas de chandails style débardeur ni de cuissards. La gardienne de but doit porter un chandail de couleur différente.
24. Les souliers à crampons en métal sont défendus. Les maillots remis aux joueuses en début de saison sont prêtés et devront être retournés à PWSL à la fin de la saison, en bonne condition. Si un maillot est retourné endommagé, le joueur pourra avoir à remettre à PWSL un montant équivalent au coût de son remplacement

25. (Saison extérieure seulement) Les gardiennes peuvent porter une casquette à palette flexible qui, selon l'arbitre, ne risque pas de blesser une autre joueuse
26. Les gardiennes peuvent porter des pantalons de gardiens. Aucune autre joueuse ne peut porter de pantalons (sauf pour des raisons religieuses).

La ligue ne peut empêcher une femme enceinte de jouer au soccer. Cependant, la ligue **RECOMMANDÉ FORTEMENT** aux femmes enceintes de **NE PAS JOUER**. La ligue ne pourra être tenue responsable des accidents.